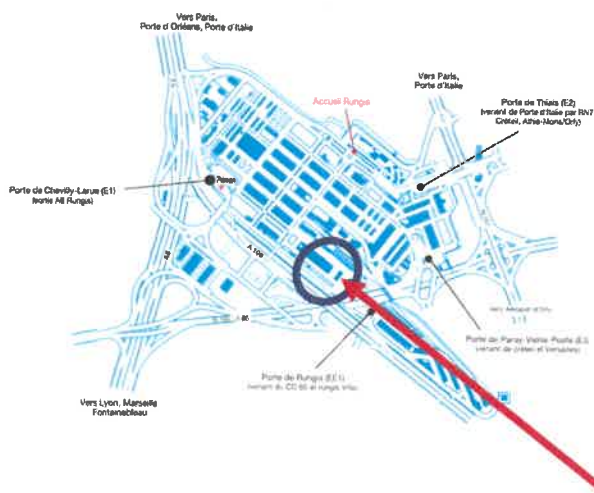


**MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE –  
EMPLACEMENT POUR ACTIVITE DE RECYCLAGE –  
QUAI DE BOULOGNE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'un opérateur économique, qui souhaite occuper un emplacement du Marché de Rungis, ci-après défini. Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée dans le présent avis, la SEMMARIS pourra attribuer à l'opérateur économique intéressé l'emplacement visé, dont les caractéristiques essentielles sont précisées ci-après. Si un candidat supplémentaire au moins se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-après, la SEMMARIS, après analyse, attribuera l'emplacement à l'opérateur ayant présenté la meilleure proposition. L'opérateur économique intéressé sera informé de son obligation de déposer un dossier de candidature dans le cadre de la présente procédure pour permettre la comparaison des propositions en cas de pluralité de candidatures.

**LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE  
L'EMPLACEMENT**

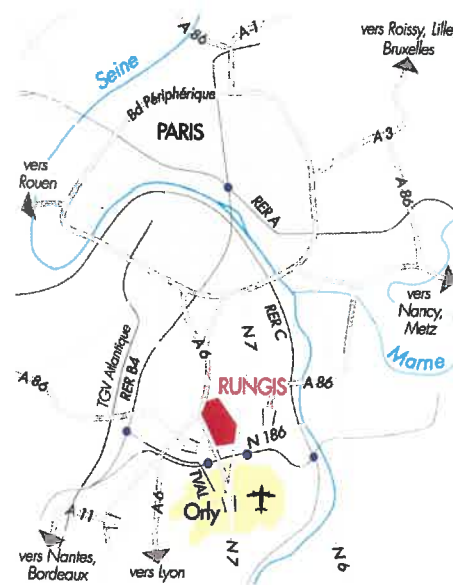
- Un terrain clôturé d'une surface respective de 281 m<sup>2</sup> non divisible, actuellement dénué de tout équipement
- Localisation et secteur : Marée, près du péage PEE1



**NB : Localisation de l'emplacement**

**LE MARCHÉ  
INTERNATIONAL DE  
RUNGIS**

- Rungis est **le plus grand marché de produits alimentaire frais du monde** : symbole majeur de la gastronomie française, regroupant une diversité de produits sans équivalent, tant en termes de nature (fruits et légumes, poissons, produits traiteur, viandes, fromages...), que de volume (plus de 2,5 millions de tonnes de produits y transitent chaque année !)
- Une **infrastructure logistique performante**, au cœur du réseau autoroutier francilien (A6, A86...) et à 7 km de Paris.



**POURQUOI S'IMPLANTER  
A RUNGIS ?**

- Une adresse prestigieuse
- Un pôle de compétence unique
- Au cœur d'un réseau exceptionnel
- Des infrastructures modernes et adaptées
- Le leader mondial du frais
- Un rayonnement national et international

## LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'EMPLACEMENT

- Terrains situés au secteur « Marée » d'une surface totale de 281 m<sup>2</sup> non divisible
- Le terrain est à aménager selon les besoins de l'activité
- Disponibilité du bien :  
Immédiate sous réserve de validation du dossier de candidature par la SEMMARIS en Comité des Affectations



***A noter** : Toute précision technique complémentaire, incluant la consultation des plans ou la visite de l'emplacement concerné, peut être demandée auprès des contacts référencés dans le présent avis*

## LES CONDITIONS GENERALES D'OCCUPATION

- Le Marché International de Rungis est soumis à une réglementation nationale stricte découlant notamment de plusieurs textes légaux, dont le code de commerce (articles L.761-1 et suivants) et l'arrêté du 13 juin 1969 listant les produits vendus dans les MIN de France.
- Le Marché International de Rungis dispose d'un règlement intérieur qui s'impose à l'ensemble de ses occupants, consultables au lien suivant : [https://www.rungisinternational.com/wp-content/uploads/2017/09/Reglement\\_interieur.pdf](https://www.rungisinternational.com/wp-content/uploads/2017/09/Reglement_interieur.pdf) et de règlements sectoriels.

## LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

- Type de contrat : Convention d'occupation précaire
- Durée : 3 ans
- Tarifs applicables en 2019 selon arrêté préfectoral n°2018-4324 du 27 décembre 2018 et incluant :
  - Redevance d'occupation : 50.84 €/m<sup>2</sup>/an
  - Charges collectives : Néant
  - Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
  - Dépôt de garantie : 4.286 €
  - Cotisation au centre médico-social : 64,00 € HT/salarié/an

*(Liste non exhaustive)*

***A noter** : Toute précision relative aux conditions d'occupation peut être demandée auprès des contacts référencés dans le présent avis*

## LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

**ETAPE 1 – J + 0 :** Mise en ligne de l'annonce sur [www.rungisimmobilier.com](http://www.rungisimmobilier.com) par la SEMMARIS.

**ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29 :** Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

**ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 :** L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, est rejeté par la SEMMARIS.

## LE DOSSIER DE CANDIDATURE A CONSTITUER

L'opérateur économique constituera le dossier de candidature suivant :

● **Pièces administratives :**

- Lettre de candidature pour l'emplacement
- Statuts et extraits K-BIS de moins de trois mois
- Le Chiffre d'Affaires global et le bilan des 3 dernières années. En cas de société nouvellement créée, tout élément comparable
- La preuve que l'opérateur est à jour de ses obligations fiscales et sociales
- Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation, en corrélation avec l'activité projetée
- Les candidats devront s'engager à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles

● **Pièces liées au projet :**

- Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné
- Préciser quelle activité de recyclage vous comptez réaliser
- Une présentation de l'entreprise et de son activité (2 pages maximum), des horaires exercés, incluant un explicatif de l'intérêt du projet pour le MIN de Rungis, les éléments permettant de garantir la pérennité du projet et de constater que le projet est économiquement viable (5 pages maximum).

Le type d'occupation proposée devra pouvoir s'adapter aux contraintes de secteurs notamment en terme de jours et horaires de travail.

**Le dossier de candidature devra impérativement être envoyé avant le 26 septembre 2019 à 16 heures, par voie électronique avec demande d'accusé de réception, et à l'adresse suivante : [co.bui@semmaris.fr](mailto:co.bui@semmaris.fr)**

## LES CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

L'emplacement sera attribué à l'opérateur ayant présenté la meilleure proposition au regard des critères suivants :

Critère	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet dont intérêt pour le MIN, diversité de l'activité de recyclage, proportion à retraiter les matériaux présents sur le MIN	50%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage, logistique urbaine propre, innovation, etc.	20%

## CONTACT - Relation clientèle

**Mme Céline GUINET**

BU Immobilière – Service Commercial – Chargée de missions commerciales

[celine.guinet@semmaris.fr](mailto:celine.guinet@semmaris.fr)

01 41 80 88 93

06 48 43 25 08

## CONTACT ADMINISTRATIF

**Mme Lorène BRAZDA**

BU Immobilière – Responsable Administratif

[co.bui@semmaris.fr](mailto:co.bui@semmaris.fr)